

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 318-10 ET 320-10**

---

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 318-10, 320-10 modifiant le règlement de zonage 274-06, le règlement de permis et certificats et leurs amendements en vigueur en vue de :

- Permettre de petites éoliennes privées à certaines conditions.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Que lors d'une séance tenue le 7 juin 2010, le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno a adopté des projets de règlements visant à modifier le Règlement de zonage no 274-06 et le Règlement de permis et certificat 276-10 afin de permettre de petites éoliennes privées ;
- 2- Que ce projet de règlement vise plus spécifiquement certaines zones illustrées sur les plans de zonage disponibles pour des fins de consultation au bureau de la municipalité ;
- 3- Que le projet de règlement 318-10 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment en qui concerne les usages autorisés, les marges d'implantation, etc....
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le 28 juin 2010 à 19h00** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements. Au cours de cette assemblée, on expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption.
- 5- Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Bruno  
ce 18 juin 2010.

M. Monsieur Gilles Boudreault.  
Directeur Général- Secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

JE, soussigné, Gilles Boudreault, Directeur Général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi,

Gilles Boudreault.

Directeur Général.      Vendredi 18 juin 2010.